

Le Premier Ministre

Paris, le 27 OCT 2010

Monsieur l'Inspecteur général,

La révision générale des politiques publiques a d'ores et déjà abouti à de nombreuses décisions, permettant à la fois de réaliser d'importantes économies pour l'État et d'améliorer le service rendu aux usagers du service public comme les conditions de travail des agents publics.

Cette démarche est aujourd'hui étendue aux opérateurs de l'État conformément à la circulaire du Premier Ministre du 26 mars 2010 qui fixe de nouveaux principes les concernant : les règles de maîtrise de la dépense publique retenues pour l'État leur sont applicables et de nouveaux principes de gouvernance sont affirmés.

La mise en œuvre de ces orientations s'appuie notamment sur les résultats d'un programme d'audits d'opérateurs, sélectionnés au regard des enjeux financiers qu'ils représentent et avec le souci d'accompagner ces organismes dans la définition des réformes à engager.

Dans ce contexte, je souhaite que vous conduisiez un audit transversal sur les fonctions support des principaux établissements publics de recherche placés sous la tutelle du ministère chargé de la recherche, à savoir :

- quatre établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) : le Centre national de la recherche scientifique (CNRS), l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (INSERM), l'Institut national de recherche agronomique (INRA), l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) ;

- un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) : le Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (CIRAD).

Le CEA n'est pas concerné par l'audit que vous menez en raison de l'audit récent qui vient d'être effectué par l'Inspection générale des finances et par le CGIET ; ses conclusions seront en revanche utilement intégrées à votre audit.

Monsieur Pascal AIMÉ
Inspecteur général de l'administration
de l'Éducation nationale et de la recherche
Inspection générale de l'administration
de l'Éducation nationale et de la Recherche
110, rue de Grenelle
75700 PARIS

Vous procéderez en deux temps :

1- Dans un premier temps, vous examinerez l'efficacité et l'efficience des fonctions support de ces organismes.

Vous commencerez par l'INRA. Vos conclusions seront rendues en novembre 2010.

Vous analyserez ensuite l'efficacité et l'efficience des fonctions support du CNRS, de l'INSERM, de l'INRIA et du CIRAD, ainsi que celles de plusieurs unités mixtes de recherche. Pour ces établissements et entités, vous procéderez en plusieurs étapes.

Du printemps à l'automne 2010, l'audit déjà en cours à Strasbourg permettra d'avoir une réflexion par site, en mettant l'accent sur les efforts de mutualisation entre organismes de recherche et universités.

A partir de l'automne 2010 et jusqu'au milieu de l'année 2011, une analyse plus générale pourra être développée. Un rapport définitif sur chacun de ces organismes sera à rendre en juin 2011.

Pour l'ensemble de ces organismes, vous analyserez plus spécifiquement :

- les choix de gestion qui ont pu être opérés et leur pertinence. Vous étudierez notamment les expériences d'externalisation ainsi que les différents accords-cadres qui existent dans le secteur de la recherche, pour la fonction achat notamment ;*
- la répartition de la prise en charge des fonctions support entre les organismes et leurs partenaires, qu'ils soient eux-mêmes organismes de recherche ou établissements d'enseignement supérieur. Le cas de la mutualisation des fonctions support entre organisme et université au sein des unités mixtes de recherche nécessitera une attention particulière ;*
- le modèle d'organisation (notamment au niveau territorial mais également au niveau des instituts) afin de déterminer les référentiels d'organisation les plus performants.*

Vous pourrez le cas échéant mettre en avant les spécificités de certains établissements, par exemple l'existence de laboratoires dotés d'équipements de recherche lourds, voire de très grandes infrastructures de recherche (TGIR) qui représentent des frais de fonctionnement importants, ou encore de plateformes d'expérimentation, qui nécessitent une approche spécifique.

Vous examinerez l'évolution des ressources propres des établissements (contrats de recherche et soutiens finalisés, dons et legs, produits valorisés de l'activité de recherche...) et la part éventuelle de ces ressources spécifiquement affectée au financement des fonctions support.

Votre travail devra dégager les pratiques les plus efficaces pouvant être généralisées aux différents organismes. Vous proposerez ensuite des pistes d'économies possibles et évaluerez leur effet sur le montant des dépenses de fonctionnement en vue de répondre aux orientations fixées dans le projet de budget triennal. Vous identifierez notamment les pistes de rationalisation des fonctions support au sein de chaque opérateur audité et de mutualisations avec d'autres opérateurs ou avec des services de l'État.

2 - Dans un deuxième temps, en septembre 2011, votre analyse s'appliquera aux fonctions qualifiées de « soutien » (information scientifique et technique, formation, valorisation).

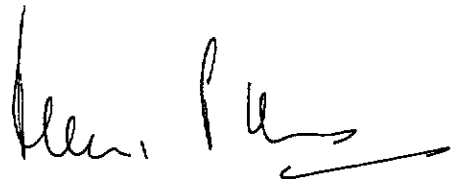
Vous disposez pour l'ensemble de ces travaux de la méthodologie proposée par l'Inspection générale des finances avec l'appui du Contrôle général économique et financier et de l'Inspection générale des affaires sociales ainsi que celle mise au point par l'IGAENR dans le cadre des audits des fonctions support des universités. Vous aurez directement accès à l'ensemble des documents vous paraissant utiles pour la réalisation de cette mission, au sein des établissements comme dans toute autre administration de l'Etat.

Vous travaillerez en étroite collaboration avec les services du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, et avec ceux du ministère du budget, des comptes publics et de la réforme de l'État.

Vous ne manquerez pas d'associer à vos travaux les inspections générales et les services des autres ministères exerçant une tutelle sur les organismes soumis à vos investigations (Agriculture et Santé, notamment).

Dans l'ensemble de cette démarche, vous vous positionnerez en appui aux tutelles et à l'équipe dirigeante de l'opérateur. Vous vous attacherez à parvenir avec eux à un diagnostic partagé et à des propositions de réformes les plus opérationnelles possibles. Elles seront examinées dans le cadre des instances décisionnelles de la RGPP.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur général, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



François FILLON